

# Diplôme d'Ingénieur

DELIVRE CONFORMEMENT A LA LOI DU 10 JUILLET 1934

## Le Conseil de l'Institut

*Vu la décision de la Commission des Titres d'Ingénieurs, réunie le 5 juillet 1994  
habilitant l'INSTITUT SUPERIEUR D'ELECTRONIQUE DE BRETAGNE - ISEB  
à délivrer le Diplôme d'Ingénieur,*

*Vu le règlement des études de l'ISEB,*

*Vu la délibération du Jury en date du 27 / 6 / 97, de laquelle il résulte que*

*M. Jérôme MIGNE né(e) à Sables d'Olonne le 4 août 1973*

*remplit les conditions requises par ledit règlement,*

accorde à M. Jérôme MIGNE

le Diplôme d'Ingénieur de l'INSTITUT SUPERIEUR D'ELECTRONIQUE DE BRETAGNE

Délivré à Brest, le 31 août 1998

Signature du Titulaire

Le Président du Jury

Le Directeur de l'ISEB